

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 82-222 du 3 juillet 1982

portant nomination du Camarade Zul-Kifl SALAMI, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique en qualité de Gouverneur de la République Populaire du Bénin auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et de l'Association Internationale de Développement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 62-41 du 31 Décembre 1962 autorisant L'adhésion de la République Populaire du Bénin au Fonds Monétaire International, à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et l'Association Internationale de Développement ;
- VU le décret N° 80-107 du 12 Mai 1980 portant nomination du Camarade Abou-Bakar BABA-MOUSSA en qualité de Gouverneur de la République Populaire du Bénin auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et l'Association Internationale de Développement ;

DECRETE :

Article 1er : Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret N° 80-107 du 12 Mai 1980 portant nomination du Camarade Abou-Bakar BABA-MOUSSA en qualité de Gouverneur de la République Populaire du Bénin auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et de l'Association Internationale de Développement.

Article 2 : Est nommé Gouverneur auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et de l'Association Internationale de Développement, le Camarade Zul-Kifl SALAMI, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique.

.../...

Article 3 : Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 3 juillet 1982

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances.

  
Isidore AMOUSSOU.-

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 CPC 6 ANR 6 SGG 4 SPD 2 MF-MPSAE 8  
autres Ministère 20 DPE-INSAE 4 DLC 2 IGE 4 DCCT-ONEPI-GDE-CHANC. 3  
UNB-BN 4 FASJEP 2 Intéressé 1 DAFA/MPSAE 2 BCEAO-BIRD-AID-FMI-BBD-  
DAMB 12 DAN 2 DB-DCF-Solde 6 Trésor 4 DI 4 BCP 1 JORPB 1.-